

Service **Préven@nce travaux**, mode d'emploi :

1 Munissez-vous de votre **facture d'électricité**

2 Connectez-vous sur le **site Internet**

www.erdg-prevenance.fr

3 Inscrivez vos **coordonnées** :

- nom, prénom,
- numéro de Point de Livraison
(situé sur votre facture, différent de votre numéro de contrat).

4 Complétez votre **adresse mail**
et votre numéro de téléphone portable

5 Vous recevez une **demande
de confirmation** par mail

6 Vous validez, **vous êtes inscrit !**

ERDF en Ardèche avec le SDE 07

Pour développer le réseau et améliorer la qualité de votre alimentation électrique, des travaux sont réalisés tous les jours sur les réseaux de distribution.

La plupart de ces travaux est effectuée sous tension, sans coupure d'électricité pour le client.

Cependant, pour la sécurité de ses techniciens et des entreprises intervenantes, ERDF doit parfois interrompre cette alimentation électrique pendant quelques heures.



Clients particuliers, **ERDF et le SDE07** vous proposent le service : **Préven@nceTravaux**

Un seul geste, simple et gratuit, votre inscription sur

www.erdf-prevenance.fr

vous garantit d'être informé par un mail d'ERDF, 15 jours à l'avance des éventuelles coupures d'électricité pour travaux sur les réseaux.

Ce mail vous précise :

- la date et la durée programmée de la coupure d'électricité.
- la nature et la localisation des travaux.